



FAQ - Prescriptions de protection incendie AEAI

-
- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Norme | <input checked="" type="checkbox"/> Directive | <input type="checkbox"/> Répertoire |
| <input type="checkbox"/> Note explicative | <input type="checkbox"/> Aide de travail | <input type="checkbox"/> Etat de la technique |

Titre / Article / Chiffre / Alinéa: 24-03/chiffre 4.1

Thème: Ouvertures d'une cage d'ascenseur dans une armoire de commande

Date: 28.10.2005

No. 24-006f

Publication:

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> commissions AEAI | <input type="checkbox"/> autorités cant. protection incendie | <input checked="" type="checkbox"/> publication générale |
|---|--|--|

Question:

Une cage d'ascenseur peut-elle avoir des ouvertures dans une armoire de commande avec ou sans moteur si cette dernière se trouve dans la cage d'escalier? Y a-t-il une différence selon que l'entraînement se trouve en haut ou en bas, voire se déplace avec la cabine? Des portes icb suffisent-elles?

Réponse:

Que la commande de l'ascenseur soit disposée dans la cage d'ascenseur ou à l'extérieur de cette dernière, elle doit se trouver dans une armoire. L'armoire doit remplir les mêmes conditions que les portes de la cage d'ascenseur; elle doit être au moins incombustible.